



Conseil communal du 17 décembre 2018

Concerne : Motion de reconnaissance de l'extrême pauvreté comme une atteinte à la dignité humaine et engagement de la Ville de Verviers à combattre l'extrême pauvreté sur le territoire de la commune avec tous les acteurs de la société civile

Madame La Présidente, chers membres du conseil,

Le groupe Ecolo Verviers a le plaisir de vous proposer sa première motion pour cette nouvelle mandature qui vise à poser un geste de principe, un geste fort en faveur des droits humains au niveau local.

Ce 10 décembre 2018 est une date importante pour la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui fête son 70^{ème} anniversaire. Il existe malheureusement encore trop de situations où les droits fondamentaux ne sont pas respectés. Parmi ceux-ci, l'article 25 de la Déclaration stipule :

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. »

L'article 23 de notre Constitution stipule aussi :

« Chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine ».

C'est pourquoi nous souhaitons proposer ce soir aux membres du Conseil communal une motion visant à reconnaître, en tant que principe, que la situation d'extrême pauvreté constitue un traitement dégradant et inhumain, et donc une atteinte aux droits fondamentaux et à la dignité humaine.

Cela signifie que notre Conseil communal, même s'il n'a pas connaissance de toutes les situations d'extrême pauvreté sur notre territoire communal, s'engage à lutter contre la situation d'extrême pauvreté et reconnaît cette lutte comme un enjeu démocratique majeur.

Nous sommes convaincus que tous les démocrates au sein de ce Conseil seront sensibles à cette cause et soutiendront cette motion de principe. Elle envoie un message important tant à la population qu'aux acteurs de terrain qui luttent tous les jours pour faire reculer la pauvreté à Verviers.

Pour le groupe Ecolo Verviers
Hajib EL HAJJAJI
Conseiller communal

MOTION DE RECONNAISSANCE DE L'EXTRÊME PAUVRETÉ COMME UNE ATTEINTE À LA DIGNITÉ HUMAINE ET ENGAGEMENT DE LA VILLE DE VERVIERS À LA COMBATTRE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE AVEC TOUS LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Vu l'article 23 de la constitution belge garantissant à chacun le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine,

Considérant en ce 10 décembre 2018, le 70^{ème} anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, reconnaissant que tous les êtres humains sont égaux en dignité et en droit,

Considérant que Verviers se trouve actuellement dans les vingt villes les plus pauvres de Belgique (SPF Economie), et que cette pauvreté affecte des habitants de la commune, notamment des enfants et des familles,

Considérant qu'une personne sur cinq en Belgique court un risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, pouvant mener à des situations d'extrême pauvreté,

Considérant que l'extrême pauvreté résultant d'une situation de pauvreté, à la fois dans la durée et par l'accumulation de situations de précarité dans différents domaines de la vie est inacceptable pour tout responsable politique en mesure d'assumer des responsabilités sur le territoire de sa commune

Reconnaissant la définition de l'extrême pauvreté comme définit par le Père Joseph Wresinski, dans le rapport intitulé "Grande pauvreté et précarité économique et sociale", adoptée par le Conseil économique et social français (Journal officiel, Avis et rapport du CES, p. 25):

"La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins grave et définitive. Elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible."

Reconnaissant les raisons extrêmement diverses pouvant entraîner une personne, sa famille et ses proches dans des situations de pauvreté, voire d'extrême pauvreté,

Le Conseil communal de la Ville de Verviers, réuni en séance plénière en date du 17 décembre 2018, après avoir délibéré :

- reconnaît en tant que principe que la situation d'extrême pauvreté, et plus particulièrement encore lorsqu'elle s'inscrit dans la durée, est un traitement inhumain et dégradant pour tout individu résident sur le territoire de la Ville de Verviers et constitue à ce titre une atteinte à la dignité humaine et aux droits fondamentaux,

- reconnaît la lutte contre la pauvreté comme un enjeu démocratique majeur,

- met en place des moyens nécessaires pour faire cesser les situations d'extrême pauvreté dont elle a connaissance sur le territoire de la Ville de Verviers, notamment en travaillant en partenariat avec le CPAS et les associations de terrain qui luttent contre la pauvreté pour venir en aide aux personnes, aux familles et aux enfants dans le besoin.

Cette motion sera envoyée :

- au Premier Ministre, M. Charles MICHEL,

- au Vice-Premier Ministre en charge de la Lutte contre la Pauvreté, M. Kris PEETERS,

- au Ministre-Président wallon, M. Willy BORSUS,
- au Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté,
- à la Fondation Roi Baudouin,
- et à Sa Majesté le Roi PHILIPPE.